



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat

Direction Générale de l'Énergie et du Climat

Paris, le

14 OCT. 2010

Référence : 10-1030 5E DNbis

Affaire suivie par : Dimitar Nikov

Courriel: dimitar.nikov@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Lettre d'autorisation (LAu) à participer à une activité de projet au titre de l'article 6 du protocole de Kyoto

Référence du projet : « Décomposition thermique du protoxyde d'azote (N2O) dans les effluents gazeux de l'atelier précipitation de l'usine Comurhex de Malvési »

Bénéficiaires de la LAu :

- CDC Climat, 56, rue de Lille, 75007 Paris, France
- EcoSecurities International Limited, 40 Dawson street, Dublin 2, Irlande

La Direction générale de l'Énergie et du Climat du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, agissant en tant que Point Focal Désigné auprès du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), atteste par la présente :

1. Que la France a ratifié le protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques le 31 mai 2002 ;
2. Qu'elle participe volontairement à la MOC ;
3. Qu'elle autorise CDC Climat et EcoSecurities International Limited à participer à l'activité de projet susmentionnée, mise en œuvre en France au titre de l'article 6 du protocole de Kyoto.

Pour le Directeur général de l'Énergie et du Climat
Le Chef du Service climat et efficacité énergétique

Pascal DUPUIS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat

General Directorate for Energy and Climate

Paris,

14 OCT. 2010

Référence : 10-1030 5E DNter

Affaire suivie par : Dimitar Nikov

Courriel: dimitar.nikov@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Letter of authorization (LoAu) for a project activity under article 6 of the Kyoto Protocol

Project reference: « Décomposition thermique du protoxyde d'azote (N₂O) dans les effluents gazeux de l'atelier précipitation de l'usine Comurhex de Malvési »

Beneficiaries of the LoAu:

- CDC Climat, 56, rue de Lille, 75007 Paris, France
- EcoSecurities International Limited, 40 Dawson street, Dublin 2, Ireland

The General Directorate for Energy and Climate Change of the Ministry of Ecology, Energy, Sustainable Development and the Sea, acting as the French Designated Focal Point to the United Nations Framework Convention for Climate Change Secretariat, declares that:

1. France has ratified the Kyoto Protocol to the United Nations Framework Convention on Climate Change on May 31, 2002.
2. France participates in the JI voluntarily.
3. It authorizes CDC Climat and EcoSecurities International Limited to take part as project participants in the above mentioned project implemented in France under article 6 of the Kyoto protocol.

On behalf of the General Director for Energy and Climate Change
The Head of the Climate and Energy Efficiency Department


Pascal DUPUIS